



AVIS PUBLIC

Annexion d'une partie du territoire de la Ville de Percé à celui de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

Conformément à l'article 165 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, **AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la greffière de la Ville de Percé :

QUE le Règlement numéro 2020-355 de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Percé à son territoire a été approuvé par le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 9 décembre 2021, tel qu'en fait foi l'avis publié le 26 décembre 2021 à la Gazette officielle du Québec (Partie 1 *GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC*, 26 décembre 2021, 153^e année, n° 52). La description du territoire visé par l'annexion est celle qui a été rédigée par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles le 12 janvier 2021 et apparaît en annexe dudit avis;

QUE la description du territoire visé est disponible au bureau de la soussignée et est annexée au présent avis public;

QUE cette annexion est entrée en vigueur le jour de la publication de l'avis d'approbation du sous-ministre à la Gazette officielle du Québec, soit le 26 décembre 2021.

Donné à Percé, ce 18^{ième} jour de janvier 2022.

**Gemma Vibert,
Greffière**